

MESURES DE PREVENTION

CONTRE LA TRANSMISSION DE SARS-COV-2 ENTRE PROFESSIONNELS

Espaces fumeurs

Limiter le nombre de personnes présentes

Maintenir une distance de 1 m au moins entre chacun ou attribuer au moins 4m² par personne

Assurer l'hygiène des mains : laver les mains ou se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique

Eviter de diriger la fumée en direction d'autres personnes

LA TRANSMISSION ENTRE LES AGENTS EXISTE : NE RELACHEZ PAS LES MESURES DE PREVENTION SUR LES TEMPS DE REPOS.